

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



Acte d'engagement (AE)

Maître d'ouvrage

VILLE D'AUDIERNE ET DE PLOUHINEC

Objet de la consultation

Mise en lumière et animations du port d'Audierne et de
Plouhinec pour les fêtes de fin d'année

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20230926-DE2023_111-DE

ARTICLE 1 - CONTRACTANTS

A – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie d'Audierne -12 Quai Jean Jaurès_29700 Audierne

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire d'Audierne

Ordonnateur :

Monsieur le Maire d'Audierne

Comptable public assignataire des paiements :

Trésor public - 1 rue du 19 Mars 1962 – 29100 DOUARNENEZ

B – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Contexte :

Les villes d'Audierne, Plouhinec se sont fédérées sur les années 2021 et 2022 et souhaitent réitérer cette action sur 2023 sur une nouvelle formule afin d'offrir aux visiteurs et aux habitantes et habitants du Cap Sizun un temps fort sur les fêtes de fin d'année en créant un événementiel d'importance, « Le Goyen en lumière ».

Ce programme de mise en lumière du patrimoine portuaire commun a permis d'animer et de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser l'activité commerciale et entrepreneuriale sur l'ensemble du Cap-Sizun.

Objectifs 2023 :

Les deux municipalités respectives souhaitent réitérer cette opération pour la fin de l'année 2023 en créant une déambulation pédestre nocturne sur l'enclave portuaire en permettant ainsi de lier les deux identités à travers les décors et les animations proposées. Le montant estimatif de la prestation est de 100 000 euros HT ce dernier comprenant la mise en lumière et les animations.

Mise en lumière et animations du port d'Audierne et de Plouhinec pour les fêtes de fin d'année.

Pour ce faire, les communes respectives ont délibérées chacune dans leurs instances pour constituer un groupement de commande dont le pilotage est confié à la ville d'Audierne par :

- Délibération N° DE2022-054 du 29 mars 2022 pour la ville d'Audierne
- Délibération N° VP2022033122 du 31 mars 2022 pour la ville de Plouhinec

Périmètre et emprise du projet : Port d'Audierne/Plouhinec



Les sites à éclairer sont les suivants :

Pour la ville d'Audierne :

1. Quais Jean Jaurès et Quai Jaurès, de la pharmacie à l'hôtel Le Goyen,
2. Pont d'Audierne et de Plouhinec,
3. Place de la République,
4. En option : la place Gambetta,
5. En option : deux à trois bateaux à caractère patrimoniaux.

Pour la ville de Plouhinec :

6. Château de Locquéran,
7. Chemin de halage
8. Criée de Poulgoazec
9. Parking du port / Rue Toul Ar zoner.

Animations

- Feu d'artifice commun sur un temps fort de la fête (date à déterminer et à préciser par le candidat dans le mémoire technique) : budget estimatif maximum 15000 HT. En cas d'annulation liées aux conditions météorologiques inadaptées ou administratives (Ex : arrêté préfectoral interdisant les tirs d'artifices sur cette périodicité) Le candidat s'engage à assurer et à reporter sa prestation pyrotechnique sur la saison estivale. En cas d'impossibilité du report une option alternative pourra être proposer en termes d'animations.
- Une liste d'animations précisant le planning, les lieux de ces dernières est à proposer par le candidat (ex : déambulation artistique lumineuse, balades en calèche, scène mobile avec spectacles référents, cracheur de feux, marché du terroir etc...) Ces animations se dérouleront sur un temps fort et tout au long de la périodicité le candidat précisera dans son mémoire technique les dates avec la mise en œuvre d'un planning journalier comprenant les dates, horaires et lieux concernés.
- Le candidat prendra à sa charge, la conduite des opérations concernant la préparation, la coordination ainsi que le pilotage des animations vers les associations et les commerçants volontaires.

- Cet acte d'engagement correspond :
- à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;

C – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

1 – Identification du titulaire

Le signataire

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
- *[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*
- engage la société sur la base de son offre ;
- *[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Oui

Non

3 – Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance :

Non

Oui

ARTICLE 2. DUREE DU MARCHÉ

3.1 Délais du marché

Le démarrage des travaux est programmé pour : **octobre 2023**

à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) :

3.2 Délais d'affermissement des tranches optionnelles

Néant

3.3 Délais d'exécution

Les délais d'exécution pour les prestations sont : **Deux mois et 15 jours**

3.4 Montant estimatif

Enveloppe maximale estimative du marché de 100 000 euros HT

ARTICLE 3. PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

Du compte ouvert au nom de :	
Pour les prestations suivantes :	
Sous le numéro :	
A :	

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire

Du compte ouvert au nom de :	
Pour les prestations suivantes :	
Sous le numéro :	
A :	

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire

Du compte ouvert au nom de :	
Pour les prestations suivantes :	
Sous le numéro :	
A :	

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire

Toutefois, le ouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, avenants ou actes spéciaux

Le règlement s'effectuera suivant les prescriptions en vigueur.

Dès lors que le montant du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, une avance sera accordée dans les conditions prévues aux articles L. 2191-2, L. 2191-3 et R. 2191-3 à R. 2191-7 du code de la commande publique.

L'entreprise :

Refuse de percevoir l'avance

Accepte de recevoir l'avance

Le groupement conjoint ou solidaire :

Refuse de percevoir l'avance

Accepte de recevoir l'avance

ARTICLE 4. SOUS TRAITANCE

Dans le cadre d'une sous-traitance :

L'annexe n° 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

Prestataire :

Prestations sous-traitées :

Montant hors taxe [€HT]	
TVA [20%]	
Montant toutes taxes comprises [€TTC]	
Arrêté en lettres	

Prestataire :

Prestations sous-traitées :

Montant hors taxe [€HT]	
TVA [20%]	
Montant toutes taxes comprises [€TTC]	
Arrêté en lettres	

Prestataire :

Prestations sous-traitées :

Montant hors taxe [€HT]	
TVA [20%]	
Montant toutes taxes comprises [€TTC]	
Arrêté en lettres	

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions de soumissionner.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ARTICLE 5. CLAUSES SOCIALES INSERTION ET PROMOTIN DE L'EMPLO

L'article L2112-2 du Code de la Commande Publique précise que les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des conditions relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Ce marché ne comporte pas de clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES DANS LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES RECEUILLES

Le Pouvoir adjudicateur s'engage à ce que les informations transmises :

- Soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le degré nécessaire de protection eu égard à leur nature ;
- Soient utilisées aux seules finalités définies dans le cadre de la réalisation du marché ;
- Ne soient en aucun cas divulguées à des tiers sans information préalable du Soumissionnaire ;
- Plus largement, à respecter l'ensemble des dispositions relatives à la protection des données personnelles notamment la Loi Informatique et Libertés modifiée par le Règlement Général relatif Protection des Données du 27 avril 2016 (N°2016/679).

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Signature du candidat

Fait en un seul original

À

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération

en date du

À

Le

ANNEXE 1 – MISSION ET REPARTITION DES PRESTATIONS

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise .

sous-traitant

A le

Signature